

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-19



Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 11
présents : 7
votants : 7

L'an deux mil vingt deux

Le, 7 Juin

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2022

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Cécile GAUCHER, Pascal HUET, Eric BREILLACQ, Joël RAVENEAU, Aurélie DELAPORTE

Représentés : néant

Excusés : Mégane MONNEAU, Véronique GAROUX, Francis KATCHATOUROFF, Romane HUET

Monsieur Joël RAVENEAU est nommé secrétaire de séance.

Objet : MISE A DISPOSITION SALLE DE LA "PRUNELIERE » POUR PAUSE FACTEURS
POSTE DE CHINON

Monsieur le Maire expose que le service de la poste de Chinon demande à la commune de Candes Saint Martin la possibilité de mettre à disposition une salle communale pour la pause déjeuner des facteurs.

Monsieur le Maire propose la salle de la prunelière.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,
le conseil municipal

- ACCEPTE la mise à disposition de la salle de la prunelière
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la poste et la mairie de Candes St Martin.

Candes Saint-Martin,

le 9 juin 2022

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Stéphan PINAUD

